



## Numéro 31 Décembre 2017

Conseil municipal

Maire :  
Martin Soucy

Conseillers par district :

- 1 - Gilles Lavoie
- 2 - Annie Blais
- 3 - Robin Guy
- 4 - Jean-Pierre Labonté
- 5 - Alain Thibault
- 6 - Denis Dubé

Nous joindre :  
40, avenue Hôtel-de-Ville  
Mont-Joli (Québec)  
G5H 1W8

418 775-7285, #2100

Travaux publics :  
418 775-5270, #2160

[www.ville.mont-joli.qc.ca](http://www.ville.mont-joli.qc.ca)



## Sommaire

Horaire du temps des Fêtes	2	Conseils de sécurité au sujet des	4
Prochaines séances du conseil	2	décorations de Noël	
Mise en place de compteurs d'eau	2	Programme Réno-Région	5
Info-déneigement	3	Loisirs, culture et vie communautaire	6
Stationnement de nuit	3	Calendrier des collectes des matières	8
Écocentre de La Mitis	3	résiduelles	



C'est avec bonheur que j'entreprends ce mandat à la mairie de la Ville de Mont-Joli! Le 5 novembre dernier, vous avez choisi de me faire confiance afin de poursuivre le développement de notre communauté : c'est un grand privilège et j'ai bien l'intention de ne pas vous décevoir.

Je félicite mes collègues élus, conseillère et conseillers municipaux, avec qui je souhaite travailler en concertation, favorisant l'expression de la diversité des points de vue.

Nous avons plusieurs idées pour poursuivre le développement de Mont-Joli et en faire un milieu où il fait bon vivre, travailler, faire des affaires et s'épanouir. Afin de structurer notre démarche, nous allons élaborer au cours des prochains mois un plan de développement stratégique de la Ville de Mont-Joli. C'est un outil essentiel qui permettra de définir une vision partagée de l'avenir de notre ville, d'identifier les priorités, fixer des objectifs et les actions à entreprendre pour les atteindre.

Le développement résidentiel est en tête de nos priorités. Nous souhaitons ouvrir de nouveaux quartiers résidentiels pour attirer de nouvelles familles et loger convenablement nos aînés, afin de maintenir notre population.

En matière de développement économique, industriel et commercial, nous allons redou-

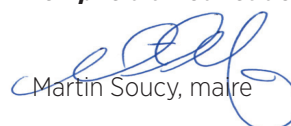
bler d'efforts afin d'attirer de nouvelles entreprises et aider celles existantes à combler les besoins en main-d'œuvre, tout en poursuivant les démarches de revitalisation du centre-ville. Nous allons continuer à travailler en vue de bonifier l'offre touristique, que ce soit au niveau des attraits, de l'hébergement, la restauration ou la tenue d'événements culturels et sportifs.

Avec l'adoption de la première Politique culturelle, la Ville de Mont-Joli entend poursuivre le développement culturel sur son territoire, d'autant plus qu'il s'agit également d'une préoccupation inscrite à l'intérieur de la Politique familles-aînés.

En ce qui concerne les sports et loisirs, il est impératif de mener à terme le dossier de la réfection du Stade du Centenaire, tout en nous assurant que ce projet d'envergure n'entraîne pas une hausse de taxes pour les citoyens.

Ces nombreux projets peuvent sembler ambitieux! Nous gardons bien sûr en tête qu'il faut avoir les moyens de nos ambitions, afin de ne pas fragiliser notre capacité d'action future. Nous croyons également qu'il est essentiel de continuer notre développement pour assurer l'avenir de Mont-Joli, maintenir notre population et attirer de nouveaux citoyens. C'est ainsi que notre Ville évoluera.

***Je profite de l'occasion pour vous souhaiter, à toutes et à tous, de très Joyeuses Fêtes, remplie d'amour et de joie!***

  
Martin Soucy, maire



**Gilles Lavoie  
District 1**

Travaux publics  
Ressources humaines  
Fonds de retraite des employés  
Office municipal d'habitation  
Fondation de la Ville  
Accueil des nouveaux arrivants



**Annie Blais  
District 2**

Politique culturelle et CLAC  
Politique familles-aînés  
Parc du ruisseau Lebrun  
Petit Plantarium  
Accueil des nouveaux arrivants  
Murmures de la Ville  
Ressources humaines  
Fonds de retraite des employés

## Horaire du temps des Fêtes

Les bureaux administratifs de la Ville de Mont-Joli ainsi que les bureaux du Service des travaux publics seront **fermés du 25 décembre au 5 janvier inclusivement**.

*Prenez note que la **collecte des ordures ménagères** prévue le **lundi 25 décembre** est reporté au **mardi 26 décembre**.*

Merci de votre compréhension!

## Prochaines séances du conseil municipal

- 15 janvier
- 5 février
- 19 février

Les séances se tiennent au 2e étage de l'hôtel de ville et débutent à 20 h 30.

Bienvenue à toutes et tous!

## Mise en place de compteurs d'eau

Par l'entremise de sa Stratégie québécoise d'économie d'eau potable, le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire (MAMOT) oblige les municipalités à installer des compteurs d'eau dans certains immeubles industriels, commerciaux et institutionnels, et ce, au plus tard le 1er septembre 2018.

De plus, un échantillonnage est aussi exigé afin d'évaluer la consommation d'eau du secteur résidentiel. Le tout doit se faire par l'installation de compteurs dans des résidences sélectionnées au hasard. Ainsi, 60 résidences seront choisies aléatoirement pour faire partie de l'échantillonnage exigé par le MAMOT.

Pour la Ville de Mont-Joli, cela représente environ 160 compteurs à installer. Quelque 100 sont prévus au sein des entreprises, des commerces et des institutions répondant à certains critères. On peut penser notamment aux bâtiments

municipaux, aux usines, aux établissements d'enseignement et aux commerces susceptibles d'utiliser une plus grande quantité d'eau potable comme les restaurants, les épicerie et les buanderies.

Au cours de l'hiver 2018, les entreprises, commerces, institutions et résidences concernés seront visités par un employé de la Ville afin de colliger des données en vue de l'acquisition des différents modèles de compteurs d'eau nécessaires.

À Mont-Joli, la consommation d'eau quotidienne sur tout le territoire, incluant les résidences, les commerces et les grandes industries, correspondait en moyenne à 500 litres par personne en 2016.

Des efforts ont été consentis ces dernières années pour favoriser l'économie d'eau potable. Malgré tout, nous n'avons pas réussi à atteindre la cible fixée par le gouvernement du Québec, comme c'est d'ailleurs le cas pour la majorité des autres municipalités. Cette cible vise une consommation quotidienne de 393 litres par personne.



## Info-déneigement

Durant la saison hivernale, les équipes déployées par le Service des travaux publics déneigent :

- 66 kilomètres de rues
- 15 kilomètres de trottoirs
- 259 bornes fontaines

Ces opérations représentent des responsabilités partagées entre la Ville, les citoyens et les entrepreneurs en déneigement.

Pour la sécurité de la population, voici un rappel des règles essentielles à respecter lors de chutes de neige.

- Il est interdit de déposer la neige dans les rues et sur les trottoirs lorsque vous déneigez l'entrée de votre résidence.
- Placez vos bacs de matières résiduelles en bordure de la rue (pas dans la rue ni sur le trottoir).
- Durant les opérations de déneigement, respectez les interdictions de stationnement.
- En voiture, gardez une distance raisonnable des déneigeuses en opération sur les voies de circulation afin d'assurer votre sécurité.



Voici les procédures appliquées lors du déneigement des rues :

- Épandage des fondants et abrasifs
- Déneigement des voies de circulation et trottoirs
- Déglaçage des rues et trottoirs et dégagement des bornes d'incendie
- Ramassage de la neige



## Stationnement de nuit

Le stationnement de nuit dans les rues est interdit du 15 novembre au 15 avril, entre 23 h et 7 h.

Cette interdiction s'applique en tout temps et non seulement lorsqu'il y a des chutes de neige.

## Écocentre de La Mitis

428, av. Roger-Marcoux  
Mont-Joli (près de l'aéroport)  
418 775-0055  
www.lamitis.ca

### Horaire du 1er décembre au 15 avril

Lundi au vendredi  
8 h à 16 h

### Horaire durant la période des Fêtes

Vendredi 22 décembre : 8 h à 12 h  
Lundi 25 décembre : fermé  
Vendredi 29 décembre : 8 h à 12 h  
Lundi 1er janvier : fermé

### Donnez une deuxième vie à votre sapin naturel!

L'Écocentre de La Mitis récupère les sapins de Noël. Les arbres récupérés sont mis en copeaux et valorisés à d'autres fins utiles.



**Robin Guy**  
District 3

Sécurité publique  
Sécurité incendie  
Comité de circulation  
Plan des mesures d'urgence et sécurité civile  
Maison des jeunes  
Parc du ruisseau Lebrun  
Petit plantarium



**Jean-Pierre Labonté**  
District 4

Sports et loisirs  
Comité des dons  
Corporation du Stade du Centenaire  
Corporation des événements spéciaux  
Politique culturelle et CLAC



**Alain Thibault**  
**District 5**

Urbanisme  
CODEM  
Comité d'embellissement  
Développement économique  
Finances  
Sports et loisirs



**Denis Dubé**  
**District 6**

Finances  
Développement économique  
CODEM  
Travaux publics  
Sécurité publique  
Sécurité incendie  
Accueil des nouveaux arrivants  
Comité des dons

## Conseils de sécurité au sujet des décorations de Noël

### L'installation du sapin

- Un sapin artificiel est plus sécuritaire, car il risque moins de prendre feu.
- Si vous préférez un arbre naturel, choisissez un arbre fraîchement coupé. Les aiguilles doivent être vertes et ne pas se détacher facilement.
- Coupez de nouveau le tronc (en biseau) dès votre arrivée à la maison. La nouvelle coupe aidera votre arbre à mieux absorber l'humidité.
- Placez le sapin dans un récipient d'eau bien rempli et arrosez-le tous les jours.
- Saviez-vous qu'allumer les lumières dans un sapin trop sec risque de causer un incendie?



- Installez le sapin à plus d'un mètre de toute source de chaleur (plinth, chaufferette, foyer, etc.) placez-le loin des endroits passants et des sorties.
- Gardez les bougies allumées loin des décorations et des autres matières pouvant prendre feu.
- Certaines lumières ne peuvent être utilisées qu'à l'intérieur ou l'extérieur. Il faut respecter la recommandation du fabricant.
- Remplacez toutes décorations électriques présentant des cordons usés ou cassés ou des connexions d'ampoule endommagées.



- Respectez les instructions du fabricant pour connaître le nombre de décorations qu'il est possible de brancher l'une à la suite de l'autre.

### Se débarrasser d'un sapin naturel

Ne le rangez pas à l'intérieur, dans le garage ou près de la maison : un sapin sec s'enflamme rapidement et votre maison peut y passer! Recyclez-le en allant le porter à l'Écocentre de La Mitis, qui en fera des copeaux.

### Les décorations lumineuses

- Utilisez des lumières décoratives homologuées par un organisme reconnu comme CSA et ULC.



- Examinez vos décorations lumineuses avant de les installer. Jetez celles qui sont défectueuses, séchées ou fendillées.
- Débranchez-les avant de remplacer des ampoules. Assurez-vous que les ampoules de remplacement ont le même voltage que les anciennes.
- N'utilisez pas à l'extérieur des décorations conçues pour l'intérieur, et vice-versa.



- Tout article utilisé à l'extérieur doit être branché à une prise avec disjoncteur de fuite à la terre (au besoin, communiquez avec un maître électricien pour en faire installer une).
- Si vous placez des décorations extérieures près du sol, fixez les cordons de rallonge autour de piquets de bois pour les tenir loin de la neige et de l'eau.



- Attention de ne pas surcharger le circuit électrique. Éteignez les décorations lumineuses dès que vous quittez la maison ou allez au lit! L'utilisation d'une minuterie est conseillée.
- Après le temps des fêtes, rentrez les guirlandes et les cordons de lumières extérieures pour éviter qu'ils soient endommagés par les intempéries et le soleil.
- Les décorations lumineuses doivent être utilisées pour une période de temps restreinte. Elles ne sont pas conçues pour un usage à long terme.

### Les cordons de rallonge

- Utilisez des cordons de rallonge homologués par un organisme reconnu comme CSA ou ULC. Évitez les cordons trop longs qu'il faudrait enrouler. Le câble risquerait alors de surchauffer et de provoquer un arc électrique.
- Si vous devez utiliser un cordon de rallonge pour vos décorations extérieures, assurez-vous d'abord qu'il est conçu pour un usage extérieur.
- Ne surchargez pas les prises de courant et les cordons de rallonge. Utilisez plutôt une barre d'alimentation.



- Ne placez pas de cordons de rallonge dans un endroit passant. Installez le sapin et les autres décorations électriques près d'une prise de courant; de cette façon, le cordon de rallonge ne sera plus nécessaire.
- Ne cachez pas vos cordons de rallonge sous un tapis ou une carpe. Le poids des gens qui marchent sur le tapis et la friction occasionnée par les pas peuvent endommager le cordon et accroître les risques d'incendie.

- Ne laissez pas courir un cordon de rallonge dans une entrée de porte. L'isolation du cordon pourrait être endommagée si la porte se refermait dessus.
- N'utilisez qu'un seul cordon de rallonge à la fois. Ne branchez pas des cordons de rallonge bout à bout.

### FAITS

- Deux feux de décoration sur cinq sont dus à des bougies.
- Près de la moitié des feux de décoration se produisent parce que les décorations sont placées trop près d'une source de chaleur.

### Conseils de sécurité

- Soufflez les bougies allumées quand vous quittez la pièce ou allez vous coucher.



- Tenez les enfants et les animaux domestiques éloignés des bougies allumées.
- Gardez les allumettes et les briquets hors de la portée des enfants.
- Soyez prudent en décorant le manteau de la cheminée et évitez d'y suspendre des matières inflammables (tissus synthétiques, sapinages, guirlandes de papier, etc.).
- Éteignez toutes les lumières et les décorations avant de quitter la maison ou d'aller au lit.
- Lorsque vous donnez un cadeau qui nécessite des piles, fournissez-en avec le cadeau. Ainsi, personne ne sera tenté de retirer la pile de l'avertisseur de fumée pour faire fonctionner l'objet.



## Programme Réno-Région

Vous êtes propriétaire-occupant d'une résidence qui nécessite des réparations majeures? Le revenu de votre ménage est limité?

Le programme Réno-Région a pour objectif d'aider financièrement les propriétaires-occupants à revenu faible ou modeste qui vivent en milieu rural (s'applique aux municipalités qui ont moins de 15 000 habitants) à exécuter des travaux pour corriger les défauts majeurs que présente leur résidence.

Ces défauts doivent concerner au moins l'un des éléments suivants : murs extérieurs, ouvertures, saillies, toiture, structure, électricité, plomberie, chauffage, isolation thermique.

Les travaux doivent être réalisés par un entrepreneur qui possède une licence appropriée de la Régie du bâtiment du Québec.

La subvention accordée peut atteindre 95 % du coût reconnu pour la réalisation des travaux admissibles, jusqu'à un maximum de 12 000 \$.

Pour être admissible, la valeur de la résidence, excluant la valeur du terrain, ne doit pas dépasser 100 000 \$.

Pour plus d'information, vous pouvez communiquer avec le Service de l'urbanisme au 418 775-7285, poste 2112.



## Loisirs, culture et vie communautaire

Profitez du temps des Fêtes pour sortir en famille : patin, glissade, natation, bibliothèque, ski de fond, raquette, ce n'est pas le choix qui manque!

Consultez la page Facebook de la Ville de Mont-Joli pour les avis de fermeture.



PATINOIRES EXTÉRIURES (Si la température le permet)				
	ÉCOLE NORJOLI		ÉCOLE LES ALIZÉS (patinoire et glissade)	
<b>LUNDI</b>	Fermée		18h à 19h	Patinage libre
			19h à 21h	Hockey libre
<b>MARDI</b>	18h à 19h	Patinage libre	Fermée	
	19h à 21h	Hockey libre		
<b>MERCREDI</b>	18h à 19h	Patinage libre	18h à 19h	Patinage libre
	19h à 21h	Hockey libre	19h à 21h	Hockey libre
<b>JEUDI</b>	18h à 19h	Patinage libre	18h à 19h	Patinage libre
	19h à 21h	Hockey libre	19h à 21h	Hockey libre
<b>VENREDI</b>	18h à 19h	Patinage libre	18h à 19h	Patinage libre
	19h à 21h30	Hockey libre	19h à 21h30	Hockey libre
<b>SAMEDI et DIMANCHE</b>	10h à 12h	Patinage libre	10h à 12h	Patinage libre
	13h30 à 14h30	Patinage libre	13h30 à 14h30	Patinage libre
	14h30 à 16h	Hockey jeunes	14h30 à 16h	Hockey jeunes
	18h30 à 19h30	Patinage libre	18h30 à 19h30	Patinage libre
	19h30 à 21h30	Hockey libre	19h30 à 21h30	Hockey libre

### Horaire des patinoires extérieures pour le temps des Fêtes :

<b>Lundi au vendredi</b>		<b>13h30-16h</b>	<b>18h30-21h30</b>
<b>Samedi et dimanche</b>	<b>10h-12h</b>	<b>13h30-16h</b>	<b>18h30-21h30</b>

Prenez note que les patinoires seront fermées le 24 et le 31 décembre à partir de 16h, ainsi que le 25 décembre et le 1er janvier toute la journée.

### Coût pour les séances de patinage libre

Enfant / aîné : 2 \$  
 Adulte : 3 \$  
 Carte patin-eau : gratuit

Le port d'un casque protecteur est recommandé pour les enfants de moins de 10 ans.

STADE DU CENTENAIRE Séances de patinage libre						
Dimanche	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi
17 décembre	18	19	20 13h30-15h (gratuit)	21	22	23 13h30-15h 18h-19h
24	25	26	27 13h30-15h (gratuit) 18h35-19h35	28 13h30-15h	29 13h30-15h 18h35-19h35	30 18h15-19h30
31	1er janvier	2	3 13h30-15h (gratuit)	4 13h30-15h	5 13h30-15h	6 18h-19h

PISCINE GERVAIS-RIOUX Séances de bain libre						
Dimanche	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi
17 décembre  13h30-15h 19h30-20h30	18	19  12h-13h	20  20h-21h	21	22  13h30-15h 19h-20h30	23  Fermé
24  Fermé	25  Fermé	26  Fermé	27  13h30-15h	28  13h30-15h	29  13h30-15h	30  Fermé
31  Fermé	1er janvier  Fermé	2  13h30-15h	3  13h30-15h	4  13h30-15h	5  13h30-15h 19h-20h30	6  13h30-15h 19h-20h30
7  13h30-15h 19h30-20h30	8  13h30-15h	Retour à l'horaire normal				

## Bibliothèque Jean-Louis-Desrosiers

### Horaire habituel

Lundi	Fermée
Mardi	12h30 à 20h
Mercredi	Fermée
Jeudi	12h30 à 20h
Vendredi	12h30 à 18h
Samedi	12h30 à 16h30
Dimanche	12h30 à 16h30

**Durant la période des Fêtes, la bibliothèque sera fermée aux dates suivantes :**

- 24, 26, 30 et 31 décembre
- 2 et 3 janvier

De plus, **du 7 au 13 janvier**, la bibliothèque sera **fermée** en raison du **grand ménage annuel**.

Les rencontres du **club de lecture** reprennent dès le lundi 8 janvier à 18h30 à la salle Rotary. Bienvenue à tous les amateurs de littérature!

### Rencontres hiver - printemps (18h30)

8 janvier - 5 février - 5 mars  
2 avril - 7 mai - 4 juin

Les rencontres du **club d'écriture** ont lieu généralement les 1er et 3e dimanches du mois à 13h30, à la salle Rotary.

## Maison de la culture du Château Landry

### Spectacles à la salle Rotary-Desjardins

### Café-concert Mercredi 24 janvier à 14 h

Jean-François L.-Roy et Marie-France LaHaye proposent un concert jumelant chansons françaises et chants de marin. Ils s'accompagnent à la guitare et à l'accordéon.

### Dimanche en musique 28 janvier à 11 h

Concert au piano avec Claude Belisle.

Pour ces deux activités, l'entrée est libre. Un service de café et de viennoiseries est offert en collaboration avec la Boulangerie des 3 soeurs.

Venez passer du bon temps dans l'ambiance chaleureuse du Château Landry!



## Coût pour les séances de bain libre

Enfant / aîné : 2 \$  
Adulte : 3 \$  
Carte patin-eau : gratuit

**Du 27 décembre au 8 janvier, un tapis flottant sera installé.**

Le port du casque de bain est obligatoire pour tous les baigneurs. Les enfants de 6 ans et moins doivent être accompagnés d'un adulte.



## Avez-vous la carte patin-eau ?

Valide jusqu'au 31 août 2018, elle permet un accès aux séances de bains et de patinage libres.

Un cadeau santé à s'offrir ou à vos proches!

Coût :  
40 \$ individuelle  
85 \$ familiale

Information :  
418 775-7285, # 2170



**LÉGENDE DES COLLECTES**

Collecte des  
**ORDURES MÉNAGÈRES**  
Voir votre secteur ci-contre



Collecte des  
**MATIÈRES RECYCLABLES**



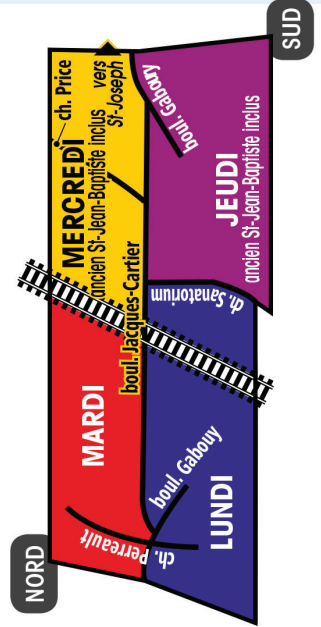
Collecte des  
**MATIÈRES ORGANIQUES**



Collecte des  
**ENCOMBRANTS**



**SECTEURS DE  
COLLECTE DES ORDURES**



**Janvier 2018**

Dim	Lun	Mar	Mer	Jeu	Ven	Sam
	1	2	3	4	5	6
7	8	9	10	11	12	13
14	15	16	17	18	19	20
21	22	23	24	25	26	27
28	29	30	31			

**Février 2018**

Dim	Lun	Mar	Mer	Jeu	Ven	Sam
			1	2	3	
4	5	6	7	8	9	10
11	12	13	14	15	16	17
18	19	20	21	22	23	24
25	26	27	28	29		

**Mars 2018**

Dim	Lun	Mar	Mer	Jeu	Ven	Sam
				1	2	3
4	5	6	7	8	9	10
11	12	13	14	15	16	17
18	19	20	21	22	23	24
25	26	27	28	29	30	31

**Avril 2018**

Dim	Lun	Mar	Mer	Jeu	Ven	Sam
	1	2	3	4	5	6
7	8	9	10	11	12	13
14	15	16	17	18	19	20
21	22	23	24	25	26	27
28	29	30				

**Mai 2018**

Dim	Lun	Mar	Mer	Jeu	Ven	Sam
			1	2	3	4
5	6	7	8	9	10	11
12	13	14	15	16	17	18
19	20	21	22	23	24	25
26	27	28	29	30	31	

**Jun 2018**

Dim	Lun	Mar	Mer	Jeu	Ven	Sam
				1	2	
3	4	5	6	7	8	9
10	11	12	13	14	15	16
17	18	19	20	21	22	23
24	25	26	27	28	29	30

**Juillet 2018**

Dim	Lun	Mar	Mer	Jeu	Ven	Sam
	1	2	3	4	5	6
7	8	9	10	11	12	13
14	15	16	17	18	19	20
21	22	23	24	25	26	27
28	29	30	31			

**Août 2018**

Dim	Lun	Mar	Mer	Jeu	Ven	Sam
			1	2	3	4
5	6	7	8	9	10	11
12	13	14	15	16	17	18
19	20	21	22	23	24	25
26	27	28	29	30	31	

**Septembre 2018**

Dim	Lun	Mar	Mer	Jeu	Ven	Sam
						1
2	3	4	5	6	7	8
9	10	11	12	13	14	15
16	17	18	19	20	21	22
23	24	25	26	27	28	29
30						

**Octobre 2018**

Dim	Lun	Mar	Mer	Jeu	Ven	Sam
	1	2	3	4	5	6
7	8	9	10	11	12	13
14	15	16	17	18	19	20
21	22	23	24	25	26	27
28	29	30	31			

**Novembre 2018**

Dim	Lun	Mar	Mer	Jeu	Ven	Sam
			1	2	3	
4	5	6	7	8	9	10
11	12	13	14	15	16	17
18	19	20	21	22	23	24
25	26	27	28	29	30	

**Décembre 2018**

Dim	Lun	Mar	Mer	Jeu	Ven	Sam
						1
2	3	4	5	6	7	8
9	10	11	12	13	14	15
16	17	18	19	20	21	22
23	24	25	26	27	28	29
30	31					